

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 928

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Difficile coordination

Dans les instituts universitaires, chez les urbanistes et les consultants, la coordination intercommunale a toujours été un des thèmes favoris. Il faut dire que le panorama suisse est assez particulier: notre pays partage avec la France la palme européenne du plus grand nombre de communes rapporté à la population. L'émiettement est surtout considérable aux deux extrémités du Plateau: Vaud et Fribourg d'un côté, Thurgovie de l'autre, mais le même phénomène s'observe le long du Jura, et surtout à Soleure.

Les politiques d'aménagement furent une des réponses à cette atomisation. Dans les années soixante et septante, on peut même considérer que l'aménagement du territoire était non seulement un moyen d'action, mais une véritable idéologie modernisatrice.

C'est l'époque des constructions institutionnelles. Vingt ans après, les institutions s'étiolent et végètent, quand elles ne sont pas en pleine décomposition, comme la CIURL (Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise), abandonnée peu à peu par les communes qui en sont membres. Par contre dans de nombreux domaines, des regroupements au coup par coup sur une base volontaire, pour accomplir des tâches données, loin de toute rigidité institutionnelle, se mettent en place et obtiennent des résultats. Les communes du canton de Neuchâtel en donnent un bon exemple dans le domaine des outils administratifs, autrement dit de l'informatique.

Au départ était la ville de Neuchâtel qui a développé ses propres logiciels pour sa gestion. Il apparut très vite que les besoins de toutes les communes du canton étaient les mêmes. La comptabilité, la police des habitants, la gestion des débiteurs obéissent à des règles identiques. La structure de base des Services industriels est aussi la même, avec des adaptations locales.

Le fournisseur de la ville de Neuchâtel a donc mandaté une société de service pour créer un logiciel adapté aux besoins des petites communes. Le chef-lieu joue le rôle d'intermé-

diaire pour ses «petites sœurs» qui souhaitent adopter cette solution. Une convention est alors signée: la ville vend les programmes aux municipalités et fournit l'assistance et la formation.

En 1984, Cortaillod, Colombier et Le Landeron ont été les premiers à profiter de ce service; Travers, Boudry, Môtiers, Saint-Blaise et Lignières ont suivi en 1985. Aujourd'hui, elles sont vingt-et-une à avoir adopté cette formule, et d'autres s'apprentent à le faire. A l'exception du Locle, la quasi totalité des grandes communes du canton se sont ralliées à la «solution neuchâteloise», qui va être encore développée.

On voit immédiatement les avantages de ce mode de coordination. Les relations avec les partenaires privés, fournisseurs de matériel et de programmes, passent par Neuchâtel, qui dispose des experts et des compétences pour traiter au mieux; les communes adhèrent sur une base volontaire, et donc seulement si elles sont convaincues; l'économie d'échelle permet d'abaisser les coûts; la formation et l'assistance sont assurées par le chef-lieu, donc par des fonctionnaires de plain-pied avec leurs collègues des autres communes et chaque municipalité a l'assurance que les logiciels seront adaptés au fur et à mesure des modifications législatives.

La réussite de cette formule tient à deux facteurs culturels que l'on ne retrouve pas forcément dans d'autres cantons: une grande facilité à collaborer très étroitement avec des entreprises privées et une absence de crispation des communes sur leur autonomie, que l'adoption d'outils administratifs communs ne met d'ailleurs nullement en danger. Pourquoi cet exemple ne pourrait-il pas être transposé ailleurs? Certes des cantons sont prêts à tout, sauf à se rallier à une solution qui a fait ses preuves chez le voisin. Mais nous tirons de l'expérience neuchâteloise la leçon que le savoir-faire politique et la volonté de coordination font plus et mieux que les lourdes machines institutionnelles.